

Madame Hélène ZANNIER
Députée de la Moselle

À l'attention de Madame Marie-Louise LORENZON
Présidente de la FNAPOG Moselle
lorenzon-malou@wanadoo.fr

À Saint-Avold, le 24 juillet 2019

Madame,

Attentive aux activités de votre association et ayant gardé le souvenir de notre rencontre en septembre dernier, j'ai suivi avec attention vos démarches et les réponses qui leur ont été apportées par mes collègues et par le Gouvernement.

J'entends les préoccupations de votre association et notamment la contestation de la différence de traitement instituée par les décrets du 13 juillet 2000 et 27 juillet 2004 entre les orphelins dont les parents sont décédés en déportation et ceux dont les parents sont morts au combat. J'entends également votre mécontentement face au refus du Gouvernement d'organiser les opérations de recensement nécessaires à la détermination du nombre exact d'orphelins de guerre et de pupilles de la nation majeurs relevant actuellement potentiellement de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre.

Je relève que le débat a déjà été largement entamé, que ce soit au cours des débats parlementaires, par le dépôt de multiples questions écrites et par l'envoi de courriers au Gouvernement voire à la présidence de la République. J'entends les arguments du Gouvernement quant à la raison d'être de la réparation spécifique mise en œuvre par les décrets de 2000 et de 2004. J'entends toutefois également votre mécontentement face au refus du Gouvernement d'accéder à votre demande de recensement.

Apportant ma contribution à ces discussions, je vais écrire à Madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées pour relayer vos arguments en faveur d'un recensement des pupilles de la nation, afin que le Législateur comme le Gouvernement puissent bénéficier, pour statuer sur cette question, de l'information la plus complète possible.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées,

Bien à vous

Hélène ZANNIER
Députée de la Moselle

